



SECTION EUROPÉENNE

ANGLAIS



SES ORIGINES ET SON FONCTIONNEMENT

La section européenne du lycée Victor Duruy propose deux DNL (Disciplines Non Linguistiques), c'est-à-dire des disciplines autres que la langue vivante, enseignées en anglais : l'Histoire et la Géographie, les Sciences de la Vie et de la Terre.

En classe de seconde, les élèves suivent les deux DNL. En fin de seconde, les élèves qui s'orientent en première S ont la possibilité de formuler un choix entre les deux DNL et les élèves qui s'orientent en première ES ou L poursuivent la DNL en Histoire et Géographie.

L'objectif de l'enseignement de la DNL est de développer les compétences de compréhension et d'expression des élèves, particulièrement à l'oral (il est donc souhaitable que les élèves de la section européenne aiment participer au cours).

En effet, la scolarité en section européenne est en grande partie évaluée à l'oral (50% de la note d'anglais depuis la session 2013 du baccalauréat ; l'intégralité de la note de DNL).

LA DNL HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

En classe de seconde, les élèves de section européenne suivent 2 heures hebdomadaires d'Histoire et Géographie en anglais.

En Histoire et Géographie, plusieurs thèmes du programme officiel sont retenus et traités en utilisant autant que possible le point de vue des pays anglo-saxons (Exemples : la Renaissance et la Réforme en Angleterre en classe de seconde ; l'organisation du territoire britannique en classe de 1^{ère}).

LA DNL SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT)

En classe de seconde, les élèves suivent 1 heure hebdomadaire de SVT en anglais. Les thématiques abordées, en seconde et par la suite, sont à la fois en rapport avec les notions au programme de SVT et directement liées au développement des sciences dans les pays anglo-saxons. Les thématiques abordées dépendent également de l'actualité scientifique, au travers de l'étude d'extraits d'articles originaux.

Quelques exemples de thématiques :

- Etude de la théorie de l'évolution à travers les travaux de Charles Darwin,
- Quelques aspects de la recherche spatiale en comparant les approches de l'ESA (European Space Agency) et de la NASA
- Tectonique des plaques à travers l'histoire géologique de l'Islande.

Les élèves abordent également l'anglais scientifique au travers d'expériences et de visites de laboratoires scientifiques.



LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA SECTION EUROPÉENNE

Les élèves de la section européenne participeront également, au cours des 3 années au lycée, à des projets d'ouverture européenne et/ou internationale. Des séjours culturels et linguistiques dans les pays anglo-saxons et nordiques sont en cours d'étude.

A titre d'exemple, un séjour de 5 jours à Strasbourg et Bruxelles (visite des institutions européennes) a été proposé aux élèves de Terminale ES en janvier 2014.

INDICATION SUR LE DIPLÔME DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL OU TECHNOLOGIQUE

La scolarité en section européenne ou de langue orientale permet aux candidats au baccalauréat de se présenter à une évaluation spécifique, en vue d'obtenir l'indication «section européenne» ou «section de langue orientale», suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat.

Il est nécessaire d'avoir suivi un cursus en section européenne ou en section de langue orientale en classes de première et de terminale pour pouvoir se présenter à l'évaluation spécifique permettant d'obtenir un baccalauréat comportant l'indication «section européenne» ou «section de langue orientale».

Deux conditions cumulatives sont requises pour obtenir cette indication :

- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui porte sur la langue de la section ;
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne ou de langue orientale ; cette évaluation spécifique comprend une évaluation en cours de classe terminale et une épreuve supplémentaire à l'examen de fin d'année.

ADMISSION ET EFFECTIFS EN SECTION EUROPÉENNE

L'admission s'opère sur la base de l'aptitude linguistique et de la motivation des élèves attestée par les professeurs (candidature sur dossier à déposer au cours du 3^{ème} trimestre). L'effectif maximal de la section européenne est fixé à 30 élèves.